

Budget, encore une mise sous tutelle

LA GAZETTE DU COMMINGES N° 442

Pays d'Aurignac**TERRES D'AURIGNAC**

La communauté sous tutelle

La chambre régionale des comptes a pris la main. C'est elle qui décidera, le 18 juin prochain au plus tard, de ce qu'il adviendra du budget 2016, de ce que les contribuables des Terres d'Aurignac paieront en 2016. Par cette décision c'est aussi le « sort fiscal » de l'ensemble des futurs partenaires de la nouvelle intercommunalité dont le sort est lié au devenir fiscal de la CCTA, qui sera scellé.

FINANCES

La Gazette de la semaine dernière vous l'annonçait en filigrané, c'est désormais une certitude. Aux vues des chiffres catastrophiques que nous annonçons, notamment la reprise ou non par le Crédit Agricole d'un reliquat de prêt-relais pour le musée ou son intégration dans les comptes du futur syndicat mixte qui gèrera ce dernier, la communauté de communes des Terres d'Aurignac (CCTA) n'a pu présenter dans les délais légaux le budget primitif 2016 de la communauté. C'est en substance le message qu'ont voulu passer Jean-Michel Loségo et Thomas Faure, lors d'une conférence de presse qui s'est tenue vendredi dernier après un conseil communautaire avorté, devenu séance de travail réservée aux seuls élus. Jean-Michel Loségo s'explique : « Nous avons rencontré le préfet, puis le sous-préfet à plusieurs reprises depuis février afin d'examiner la meilleure façon d'établir le budget dans le cadre de la fusion des commu-



Jean-Michel Loségo et Thomas Faure lors d'une conférence de presse organisée.

nautés de communes. Il s'agissait d'examiner les hypothèses qui auraient l'impact direct le moins brutal possible sur la fiscalité». En effet (voir la Gazette n°441), la fiscalité des Terres d'Aurignac est déjà plus importante que les autres intercommunalités. Par contre la CCTA est une petite intercom qui représente 10 % de la population du futur regroupement. La dette pourrait donc être diluée dans la grande intercommunalité sans pénaliser outre mesure les quatre autres partenaires.

La deuxième hypothèse est d'augmenter fortement la fiscalité actuelle des Terres d'Aurignac afin de réduire la dette (mais hors prêt-relais du musée, sachant que les 547 000 € de celui-ci représentent à eux seuls l'augmentation substantielle des impôts 2015 *ndlr*). Toutes ces hypothèses ne font pas oublier que, quelle que soit la présentation retenue, le budget 2016 sera présenté malgré tout en déséquilibre et les impôts 2016 au mieux maintenus à leur niveau actuel.

Philippe Jouret

COMMUNAUTÉ**COLLECTIF**

Vendredi 3 juin, à partir de 18 heures à Aulon, sur l'aire de la Bouzigue : assemblée générale de l'association. À partir de 19h, débat avec d'autres collectifs (Saint-Gaudens, Salies-du-Salat, Luchon...). Vers 20h, apéritif puis repas champêtre (participation de 5 € pour les adhérent, gratuité pour leurs enfants de moins de 12 ans, 10 € pour les non-adhérents). Inscriptions : 05 61 98 77 09.

ALAN**EXCURSION**

Vendredi 3 juin : voyage à Narbonne. Tarifs : adhérents : 65€, non adhérents 72€. Inscriptions : 05 61 98 72 62 ou 06 71 63 60 92.

AULON**FÊTE DE LA PÊCHE**

Dimanche 5 juin, place de la Bouzigue. De 7h30 à 11h30 : pêche. À 11h30 apéritif, à 13h repas (entrée, sanglier à la broche, dessert, café, vins, apporter son couvert), prix 12 € (gratuit moins de 10 ans). Inscription avant le 3 juin. La pêche est gratuite ce jour-là, sans obligation de permis. Rens, inscr au 06 88 91 50 97, 05 61 98 77 01.

AURIGNAC**FESTIVAL DU FILM DE SCIENCE**

Du 3 au 5 juin : Quand le cinéma ramène sa science : Variations sur le film de chercheur en partenariat avec Cinédonjon, le Musée-Forum de l'Aurignacien et Cinéfol 31. (Lire en page loisirs). Infos : 05 61 98 70 06.

CONTES